

REPÉRAGE ET CONDUITE À TENIR FACE AUX VIOLENCES OU SUSPICIONS DE VIOLENCES FAITES AUX ADULTES – VIOLENCES CONJUGALES

DURÉE :
10H

Document mis à jour en octobre 2023

DPC | E-LEARNING

PROGRAMME MIXTE

6H ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

3H FORMATION CONTINUE

1H CLASSE VIRTUELLE

0€

RESTE À CHARGE

INDEMNISATION

470€

PRIX : 494.4

100% FINANCÉ

NUMÉRO D'ACTION :
96592325057

FORMATRICE

AXELLE BERLET,
PSYCHOLOGUE

PUBLIC CIBLÉ

INFIRMIER.ES



RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Toutes les femmes et tous les hommes, quel que soit leur statut socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle, leur état de santé, leur handicap **peuvent être concernés** par les violences.

Les violences conjugales en font partie et peuvent revêtir différentes formes : **verbales**, **sexuelles**, **économiques**, etc.

En 2020 :

- 102 femmes ont été **tuées** par leur (ex)partenaire.
- 25 enfants mineurs ont été **tués** par l'un de leurs parents dans un contexte de violences au sein du couple.
- 27 hommes ont été **tués** par leur (ex)partenaire.

Les professionnels étant en première ligne dans ce **contexte aggravant** de violences conjugales, l'article 51 de la loi du 4 août 2014 invite à la création de cette formation.

Elle s'appuie sur la pertinence à **repérer** et à **accompagner** au mieux les personnes victimes, ainsi que les membres du foyer et notamment les enfants, en adoptant le positionnement le plus adapté et les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Cette formation abordera ce sujet avec de nombreuses études de **cas cliniques**, afin de donner toutes les clés pour un repérage efficient de la violence conjugale. Cette formation s'inscrit dans le cadre d'un **programme intégré** en s'articulant sur un parcours de **formation continue** ainsi que sur l'**évaluation de vos pratiques professionnelles**.

La méthode utilisée pour l'évaluation des pratiques professionnelles est celle de l'**audit clinique**.

> OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Prendre connaissance des recommandations et bonnes pratiques conseillées par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Comprendre le contexte et les enjeux.

Savoir repérer.

Savoir accueillir et prendre en charge.

Savoir repérer et prendre en charge les personnes vulnérables.

Adopter le juste positionnement professionnel.

> DÉROULÉ DU PARCOURS DE FORMATION

MODULE 01 PRENDRE CONNAISSANCE DES RECOMMANDATIONS

Prendre connaissance des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) en matière de repérage et conduite à tenir face aux violences conjugales.

Connaître les différentes formes possibles de violences conjugales.

Prendre connaissance des documents édités- Haute Autorité de Santé (HAS).

MODULE 02 COMPRENDRE LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

Connaître :

- La réalité chiffrée,
- Les différentes formes de violences au sein du couple,
- Les fondements juridiques et les principales infractions,
- Le cadre et les évolutions réglementaires.

Comprendre :

- Le déroulement du parcours judiciaire à la suite d'une plainte,
- Les stratégies développées par l'agresseur sur sa victime,
- Le schéma de l'emprise, du psycho-traumatisme et des conséquences familiales.

S'approprier les outils à disposition des professionnels.

Avoir accès aux ressources locales et territoriales en aide aux professionnels.

MODULE 03 SAVOIR REPÉRER

Maîtriser les réflexes de repérage des victimes.

Maîtriser le questionnement systématique.

Évaluer le danger.

Prendre en compte le danger pour les membres de la famille, notamment les enfants.

MODULE 04 SAVOIR ACCUEILLIR ET PRENDRE EN CHARGE

Connaître l'accueil pluri-professionnel psycho-médico-social.
Maîtriser la prise en charge globale selon la situation.
Acquérir les informations à donner à la victime sur ses droits et aides.
Connaître la procédure et la réalisation du signalement à l'autorité judiciaire.
Rédiger un Certificat Médical Initial (CMI) ou une attestation.
Connaître l'organisation du suivi médical, psychologique et social.
Savoir intégrer les membres du foyer, notamment les enfants.

MODULE 05 SAVOIR REPÉRER ET PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNES VULNERABLES

Définition de la population vulnérable
Comprendre le lien entre dépendance induite par ces vulnérabilités et actes de violence
Connaître les spécificités liées au repérage des personnes vulnérables
Connaître les spécificités liées à la prise en charge de personnes vulnérables

MODULE 06 ADOPTER LE JUSTE POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL

Maîtriser le positionnement et l'attitude professionnels, justes et adaptés.
S'approprier les techniques d'entretien, d'examen et de consultation.
Accompagner la victime dans son discours.
Maîtriser ce qu'il est conseillé de faire ou ne pas faire.

PRÉREQUIS

Être un professionnel de santé disposant d'un numéro RPPS.

En amont de l'inscription, les prérequis seront vérifiés par e-mail et/ou par téléphone.

ACCESSIBILITÉ

PARTIE E-LEARNING : la formation sera accessible dès réception d'un mail envoyé par nos soins contenant l'accès à la plateforme en ligne.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font depuis le site www.mondcp.fr

Pour les formations en e-learning, les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille effective de démarrage de la session, sous réserve du nombre de places disponibles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

Pour la formation en e-learning, une plateforme digitale sécurisée accessible 24/7.

Fiches de cours téléchargeables à partir de la plateforme e-learning.

Méthodes pédagogiques expositive et active.

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Utilisation de nombreux exercices auto-corrigés et des cas pratiques avec correction.

Contact avec le formateur via un chat, tout au long du parcours.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Evaluations formatives tout au long de la formation.

Evaluation sommative en fin de formation : quizz et auto-évaluation (sur la base d'un questionnaire initial et d'un questionnaire final permettant d'identifier les acquis).

Questionnaire de satisfaction en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de réalisation en fin de formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les candidats dont la situation le nécessite, la responsable pédagogique est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation à travers un projet personnalisé de formation.

CONTACT RÉFÉRENTE HANDICAP - Aurélie FANINOZ

04 91 26 27 09

contact@freeforma.fr

FREEFORMA

Organisme de formation pour les professionnels de santé.

Agrément DPC : 9659

04 91 22 51 47

contact@freeforma.fr

Bureau administratif : 375 rue Paradis,
13008 Marseille

SIREN : 849469325

Numéro d'enregistrement DREETS : 93131785413

Ce numéro ne vaut pas agrément.